

## Conseil d'administration

337<sup>e</sup> session, Genève, 24 octobre-7 novembre 2019

GB.337/POL/5

Section de l'élaboration des politiques

POL

Date: 15 octobre 2019

Original: anglais

### CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Mise à jour sur la stratégie intégrée, chiffrée et assortie de délais de mise en œuvre, visant à remédier aux déficits de travail décent dans le secteur du tabac

#### Objet du document

Le présent document fait le point sur la stratégie intégrée, chiffrée et assortie de délais, visant à remédier aux déficits de travail décent dans le secteur du tabac, ainsi que sur la mobilisation des ressources nécessaires à sa mise en œuvre. Le Conseil d'administration est invité: à autoriser la publication du projet de *Note sur les travaux* de la réunion technique qui s'est tenue à Kampala (3-5 juillet 2019); et à approuver la stratégie intégrée visant à remédier aux déficits de travail décent dans le secteur du tabac, qui sera financée par des contributions volontaires provenant de l'aide multilatérale et bilatérale à la coopération pour le développement, complétées au besoin par des ressources de l'OIT afin de la rendre opérationnelle dans les quatre pays concernés par les anciens partenariats public-privé (voir le projet de décision au paragraphe 25).

**Objectif stratégique pertinent:** Normes et principes et droits fondamentaux au travail.

**Principal résultat/élément transversal déterminant:** Résultat 5: Le travail décent dans l'économie rurale; et résultat 8: Protéger les travailleurs contre les formes de travail inacceptables.

**Incidences sur le plan des politiques:** Aucune.

**Incidences juridiques:** Aucune.

**Incidences financières:** Contributions volontaires provenant de l'aide multilatérale et bilatérale à la coopération pour le développement, complétées au besoin par des ressources de l'OIT.

**Suivi nécessaire:** Aucun.

**Unité auteur:** Département des politiques sectorielles (SECTOR).

**Documents connexes:** GB.329/POL/6; GB.331/POL/5; GB.332/POL/5; et GB.334/POL/5.



## Introduction

1. A sa 334<sup>e</sup> session, le Conseil d'administration du Bureau international du Travail a demandé que soit organisée une réunion technique chargée de promouvoir un échange de vues sur la poursuite de l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie intégrée visant à remédier aux déficits de travail décent dans le secteur du tabac <sup>1</sup>. Il a également prié le Directeur général de lui présenter, à sa 337<sup>e</sup> session (octobre-novembre 2019), une mise à jour sur la stratégie intégrée, chiffrée et assortie de délais de mise en œuvre.
2. Cette stratégie intégrée, de portée mondiale, comporte trois volets, consacrés respectivement à: *a)* instaurer un cadre d'action propice au travail décent; *b)* renforcer le dialogue social; *c)* aider les pays à remédier aux déficits de travail décent (y compris par la lutte contre le travail des enfants) et à promouvoir la diversification de leur économie. Elle a fait l'objet d'une première discussion à la session de mars 2018 du Conseil d'administration, lequel lui a réservé un accueil favorable <sup>2</sup>.
3. La stratégie intégrée a suscité des échanges de vues tripartites constructifs dans le cadre de la réunion technique organisée à Kampala (Ouganda) du 3 au 5 juillet 2019 et lors des consultations nationales tenues de mai à septembre 2018 en Ouganda, en Zambie, en République-Unie de Tanzanie et au Malawi, puis en juin et juillet 2019 en République-Unie de Tanzanie et en Zambie <sup>3</sup>. La stratégie s'appuie sur les conclusions et les résolutions adoptées par la Réunion tripartite sur l'avenir de l'emploi dans le secteur du tabac (2003) <sup>4</sup> et tient également compte des principes et des valeurs exprimés dans la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, 2019 <sup>5</sup>. Les participants à la réunion de 2003 ont rappelé qu'il était important de poursuivre les travaux de recherche sur l'emploi ainsi que sur la sécurité et la santé au travail (SST) dans le secteur du tabac, de promouvoir le travail décent dans les secteurs de la culture et de la transformation du tabac, en veillant notamment au respect des principes et des droits énoncés dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, et de favoriser le dialogue social. Ils ont souligné, dans les conclusions et les résolutions qu'ils ont adoptées, la nécessité de promouvoir la ratification et l'application des huit conventions fondamentales de l'OIT et d'autres instruments pertinents tels que la convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971, et la convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001, et d'œuvrer à l'élimination de toute discrimination fondée sur le genre dans le secteur du tabac.
4. La stratégie intégrée s'appuie également sur les enseignements tirés de la mise en œuvre des projets de coopération pour le développement visant à éliminer le travail des enfants dans les plantations de tabac et dans l'ensemble du secteur agricole, ainsi que des projets axés sur la promotion du travail décent dans l'économie rurale. Elle tient compte de la

<sup>1</sup> Document [GB.334/POL/PV](#).

<sup>2</sup> Document [GB.332/POL/5](#).

<sup>3</sup> BIT: *Note sur les travaux*: Réunion technique chargée de promouvoir un échange de vues sur la poursuite de l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie intégrée visant à remédier aux déficits de travail décent dans le secteur du tabac (Kampala, 2019) (prochainement disponible en français).

<sup>4</sup> BIT: *Note sur les travaux*: Réunion tripartite sur l'avenir de l'emploi dans le secteur du tabac (TMETS/2003/15) (Genève, 2003).

<sup>5</sup> [Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, 2019](#).

politique type à l'intention des institutions du système des Nations Unies visant à prévenir l'ingérence de l'industrie du tabac, politique à caractère non contraignant élaborée par l'Equipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, dont l'OIT est membre <sup>6</sup>. Dans la communication qu'il a adressée le 20 août 2019 aux membres du système des Nations Unies et au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination <sup>7</sup>, le Secrétaire général de l'ONU a encouragé toutes les entités du système des Nations Unies à se conformer à la politique visant à prévenir l'ingérence de l'industrie du tabac adoptée par le Conseil économique et social des Nations Unies. Il les a en outre invitées à ne pas accepter de fonds provenant de l'industrie du tabac et à ne pas conclure de partenariats avec elle.

5. Il existe des déficits de travail décent dans plusieurs segments de la chaîne d'approvisionnement du tabac, laquelle comprend la culture et la transformation des feuilles de tabac, la fabrication de produits à base de tabac, leur commercialisation et leur distribution. Les déficits de travail décent que l'on observe souvent dans les économies rurales des pays en développement – gouvernance défailante, informalité, faible productivité, systèmes de production embryonnaires et accès restreint aux services, aux infrastructures et à la protection sociale – sont également fréquents dans de nombreux pays producteurs de tabac. Les petites exploitations et les exploitations familiales, principaux acteurs de la culture du tabac dans ces pays, se heurtent presque systématiquement aux obstacles suivants: impossibilité de réaliser des économies d'échelle; difficultés d'accès aux marchés, aux intrants et à la technologie; coût élevé des intrants; compétences insuffisantes en matière de gestion dans l'agroalimentaire; piètre qualité des infrastructures; et facteurs environnementaux. Dans le même temps, sous l'effet des avancées technologiques, de la sensibilisation croissante de l'opinion aux problématiques touchant à la santé, du changement climatique, de la popularité grandissante des produits de substitution à la cigarette, mais aussi de la volonté des gouvernements d'appliquer la Convention-cadre pour la lutte antitabac (la convention-cadre) et de la réglementation plus stricte des produits du tabac qui en découle, la demande, la production et l'emploi dans le secteur du tabac évoluent, aussi bien dans les pays en développement que dans les pays avancés. Il convient de noter que 176 des 187 Etats Membres de l'OIT sont parties à la convention-cadre.
6. Compte tenu de la diversité des problèmes qui se posent dans le secteur du tabac – problèmes qui, en amont de la chaîne d'approvisionnement, peuvent être attribués au fonctionnement du secteur agricole en général –, ainsi que des différences entre les pays, notamment sur le plan économique, il se peut que les éléments de la stratégie ne soient pas tous applicables dans certains contextes.

## Les trois volets de la stratégie intégrée

### Premier volet: instaurer un cadre d'action favorable

7. Comme le prévoyait la stratégie présentée au Conseil d'administration à sa 332<sup>e</sup> session (mars 2018) <sup>8</sup> et compte tenu des consultations menées avec les mandants tripartites aux niveaux national et international, notamment dans le cadre de la réunion technique de

<sup>6</sup> Document GB.332/POL/5, paragr. 2.

<sup>7</sup> [http://www.healthjustice.ph/wp-content/uploads/2019/08/UN-Sec-Gen-on-non-engagement-with-TI\\_Aug2019.pdf](http://www.healthjustice.ph/wp-content/uploads/2019/08/UN-Sec-Gen-on-non-engagement-with-TI_Aug2019.pdf) (non disponible en français).

<sup>8</sup> Document GB.332/POL/5.

Kampala, le premier volet de la stratégie intégrée consisterait à mettre en place un cadre d'action cohérent et pluridimensionnel pour s'attaquer aux difficultés que connaissent les zones rurales. Un tel cadre est essentiel, non seulement pour remédier aux déficits de travail décent dans le secteur du tabac mais aussi pour promouvoir le travail décent dans l'ensemble du secteur agricole. En fonction de leur situation et de leurs besoins, les pays pourront choisir, parmi les mesures présentées ci-après, celles qu'il convient de prendre en priorité:

- Effectuer des travaux de recherche et des analyses à visée pragmatique qui serviront de base aux plans et aux programmes nationaux destinés au secteur; rassembler et analyser des données pertinentes (ventilées par sexe, âge, situation géographique (zones rurales ou urbaines), entre autres caractéristiques).
- Elaborer des plans nationaux pour l'emploi et des cadres législatifs et réglementaires qui accordent une place importante à la promotion du travail décent dans l'économie rurale, notamment dans le secteur du tabac et dans l'agriculture en général.
- Améliorer les systèmes de développement des compétences et de l'entrepreneuriat en tenant compte des besoins de l'économie rurale ainsi que des politiques, stratégies, priorités et besoins des pays sur les plans économique et sectoriel et en matière de développement.
- Promouvoir la ratification et la mise en œuvre effective des normes internationales du travail relatives à l'économie rurale, et garantir ainsi une approche du développement fondée sur les droits et l'instauration de conditions favorables à une amélioration de la productivité et de l'efficacité. Outre les conventions fondamentales de l'OIT, les normes internationales du travail ayant un rapport direct avec l'agriculture comprennent notamment: la convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969; la convention (n° 11) sur le droit d'association (agriculture), 1921; la convention (n° 110) sur les plantations, 1958; la convention n° 135; la convention (n° 141) sur les organisations de travailleurs ruraux, 1975; la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012; la convention n° 184. Il faudrait également promouvoir une meilleure connaissance, parmi les mandants tripartites et toutes les autres parties prenantes, des normes internationales du travail pertinentes. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont particulièrement propices aux échanges entre les pays, qui peuvent dans ce cadre partager leur savoir-faire et leur expérience en ce qui concerne l'application de ces conventions, en particulier dans l'économie rurale.
- Elaborer et mettre en œuvre des mesures visant à instaurer un environnement de travail sûr et sain et des conditions de travail décentes dans les chaînes d'approvisionnement agricoles, notamment dans le secteur du tabac.
- Eliminer la discrimination sous toutes ses formes et promouvoir l'autonomie des femmes dans l'ensemble du secteur agricole et des communautés rurales en favorisant leur participation à la prise de décisions et en promouvant l'équité salariale et le dialogue social. Dans les communautés vivant de la culture du tabac, la priorité devrait être d'améliorer l'accès à l'éducation et à la formation, au crédit et aux marchés, notamment dans une perspective de diversification.
- Améliorer l'accès aux services publics, notamment l'accès de tous à une éducation de base gratuite et de qualité ainsi qu'à des services de santé de qualité et d'un coût abordable. Il s'agit là d'un droit fondamental, qui est également déterminant pour le travail décent, l'orientation et la formation professionnelles et l'apprentissage tout au long de la vie.

- Prendre des mesures actives pour faciliter la transition des travailleurs et des entreprises de l'économie informelle vers l'économie formelle en veillant au respect des droits des travailleurs et à l'existence de possibilités suffisantes en matière de sécurité du revenu, de moyens de subsistance et d'activités entrepreneuriales.
- Elaborer et mettre en œuvre des stratégies de diversification économique fondées sur des données factuelles, en tenant compte notamment de la nécessité d'accroître la production alimentaire pour assurer la sécurité alimentaire et de la baisse prévue de la demande de feuilles de tabac. Les stratégies en question devraient comporter des études de faisabilité concernant les autres cultures envisageables aux fins de diversification.
- Faciliter la mise en place d'un environnement propice au développement d'entreprises durables, préalable indispensable au développement durable et à la création d'emplois décents.
- Réduire les déficits de gouvernance et faire respecter la législation dans les zones rurales, notamment dans les communautés vivant de la culture du tabac, en renforçant les systèmes d'administration et d'inspection du travail.
- Assurer la cohérence des cadres nationaux de développement, des stratégies sectorielles et des politiques et plans nationaux pour l'emploi, en veillant notamment à ce qu'ils visent en priorité à remédier aux déficits de travail décent dans le secteur du tabac. Cela nécessitera une approche associant l'ensemble des pouvoirs publics qui garantisse la cohérence des politiques et une étroite coordination interministérielle, par exemple entre les ministères du travail, de l'agriculture, de la santé, du commerce, de l'aménagement du territoire et de l'éducation, ainsi qu'entre les autorités nationales et locales.

## **Deuxième volet: renforcer le dialogue social**

8. Comme cela a été rappelé à la réunion de Kampala et dans le cadre des consultations nationales, il faut pouvoir s'appuyer sur un dialogue social solidement établi et fondé sur le respect de la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective pour être en mesure de remédier aux déficits de travail décent dans le secteur du tabac. La Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, 2019, réaffirme que «le dialogue social contribue à la cohésion générale des sociétés et qu'il est déterminant pour instaurer une économie en bonne santé et productive». Le renforcement du dialogue social et des institutions y relatives fait l'objet du deuxième volet de la stratégie, et peut passer par les mesures suivantes:

- Encourager les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs à engager, sous diverses formes et à différents niveaux, un véritable dialogue social en vue de promouvoir le travail décent et durable, la SST et une transition juste vers une agriculture durable. Compte tenu de l'envergure mondiale de ce secteur, l'établissement d'un dialogue social transnational pourrait être envisagé. Les entreprises multinationales et les fédérations syndicales internationales représentant les travailleurs du secteur pourraient examiner la possibilité de créer un mécanisme ou un système de dialogue social au niveau international.
- Renforcer les mécanismes et les institutions de dialogue social dans le secteur de l'agriculture, et notamment permettre aux agriculteurs de se faire entendre et donner aux organisations de travailleurs ruraux la possibilité de participer à l'élaboration des politiques. A cette fin, on pourra notamment promouvoir la création et le

développement de coopératives et d'organisations d'agriculteurs en établissant un cadre juridique et un cadre de gouvernance adéquats et en donnant à ces entités les moyens de fonctionner efficacement. Il est à cet égard essentiel d'éliminer les obstacles à la représentation des femmes.

- Renforcer la capacité des organisations d'employeurs et de travailleurs à accroître le nombre de leurs affiliés, à dûment les représenter et à défendre efficacement leurs intérêts.
- Renforcer la capacité des ministères du travail et des autres ministères compétents à promouvoir le dialogue au sujet des mesures à adopter pour remédier aux déficits de travail décent dans les communautés vivant de la culture du tabac.

### **Troisième volet: remédier aux déficits de travail décent dans le secteur du tabac**

9. Le troisième volet de la stratégie intégrée comprend des mesures destinées à remédier aux déficits de travail décent dans les communautés vivant de la culture du tabac, mesures qui portent notamment sur la lutte contre le travail des enfants et la diversification économique. Selon la structure et les caractéristiques du secteur du tabac dans un pays donné et en fonction de la situation économique dudit pays, les mesures visant à remédier aux déficits de travail décent et à promouvoir la diversification pourront consister à:

- Promouvoir des systèmes efficaces de gestion de la SST et une culture de la prévention dans ce domaine, notamment en diffusant des informations concernant les risques professionnels associés à la culture du tabac et les mesures de prévention à prendre à cet égard, ainsi qu'en dispensant des formations pertinentes fondées sur des évaluations sectorielles des risques sanitaires et des mesures à prendre pour remédier à ces risques. Il faudra également sensibiliser les acteurs concernés à la nécessité de fournir gratuitement à tous les travailleurs des équipements de protection individuelle et veiller à ce qu'ils soient dûment utilisés.
- Veiller à ce que tous les travailleurs du secteur agricole, y compris ceux du secteur du tabac, bénéficient d'une protection adéquate, notamment d'un salaire minimum approprié (que le montant en soit fixé par la loi ou négocié), d'une protection sociale et d'une durée de travail maximale.
- Renforcer la lutte contre le travail des enfants, notamment en améliorant les infrastructures éducatives et en favorisant l'accès de tous à une éducation de base gratuite, publique et de qualité, et recenser les interventions efficaces susceptibles d'être reproduites à plus grande échelle.
- Améliorer les pratiques agricoles et accroître le revenu des agriculteurs, notamment par des formations professionnelles et l'introduction de nouvelles technologies ou de technologies intermédiaires.
- Créer des coopératives de producteurs ou renforcer les coopératives existantes. L'expérience montre que cette stratégie contribue efficacement à remédier aux déficits de travail décent dans l'agriculture et à accroître le revenu des ménages en ce qu'elle permet de réaliser des économies d'échelle sur les achats, qu'elle facilite la mise en commun de la main-d'œuvre, des moyens de transport et des installations d'entreposage, et qu'elle encourage la diversification.
- Renforcer les systèmes d'administration et d'inspection du travail afin de garantir le plein respect de la législation et l'accès à des mécanismes appropriés et efficaces de recours et de plainte.

- Promouvoir le développement économique local en renforçant le dialogue social entre les acteurs locaux et soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales en faveur du développement rural et de l'emploi dans les zones rurales, la formalisation, la création d'entreprises durables, le développement d'activités à plus forte valeur ajoutée, les services d'aide aux entreprises et les services financiers.
- Renforcer la capacité des communautés vivant de la culture du tabac à se diversifier au profit d'autres cultures et d'activités à plus forte valeur ajoutée, comme le tourisme rural et le commerce, qui offrent des possibilités de création d'emplois et de revenus; s'appuyer à cet effet sur des services d'aide aux entreprises, des services financiers et des formations sur la gestion et la prévention des risques. Il faudra peut-être aussi accroître les investissements publics dans le développement des chaînes d'approvisionnement des produits de substitution (par exemple pour renforcer les infrastructures, y compris les infrastructures sociales), mettre en place de nouveaux systèmes plus efficaces pour la fourniture de conseils techniques sur la diversification, et assurer un appui logistique.
- Promouvoir la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les entreprises multinationales), ainsi que le préconise la Résolution de 2003 concernant les principes et droits fondamentaux au travail dans le secteur du tabac <sup>9</sup>.

### **Application de la stratégie intégrée: modèle d'intervention de l'OIT, chiffré et assorti de délais de mise en œuvre**

10. Le modèle d'intervention chiffré et assorti de délais de mise en œuvre qui est décrit ci-après définit un cadre d'action de l'OIT visant à remédier aux déficits de travail décent dans le secteur du tabac. Il a été conçu sur la base des postulats suivants: les pays appelés à en bénéficier sont des pays producteurs de tabac à faible revenu, dans lesquels le secteur de l'agriculture est le principal pourvoyeur de revenus et d'emplois, le taux de chômage dans les zones rurales est élevé, la capacité institutionnelle est faible et la gouvernance, déficiente.
11. Conformément à ce modèle d'intervention, le Bureau fournira un appui aux pays afin de les aider à élaborer et à mettre en œuvre des programmes nationaux en faveur des communautés vivant de la culture du tabac. Le modèle comporte deux composantes: l'une axée sur le renforcement des institutions, l'autre, sur la fourniture d'une assistance directe. Le renforcement des institutions vise à améliorer la capacité du gouvernement et des organisations d'employeurs et de travailleurs à éliminer les obstacles au travail décent dans les communautés vivant de la culture du tabac. L'assistance directe consiste en une action ciblée visant à remédier aux déficits de travail décent sur le terrain. Elle vise en particulier à davantage sensibiliser la population au travail décent, à renforcer les capacités des agriculteurs et de leurs organisations, y compris les coopératives, et à améliorer leurs compétences techniques dans les secteurs envisagés aux fins de diversification. La durée de ces programmes est de trois ans.

<sup>9</sup> BIT: *Note sur les travaux*: Réunion tripartite sur l'avenir de l'emploi dans le secteur du tabac (TMETS/2003/15) (Genève, 2003).



**Modèle d'intervention chiffré et assorti de délais  
de mise en œuvre concernant le premier volet:  
instaurer un cadre d'action favorable au travail décent**

***Résultat 1. Les mandants tripartites possèdent  
davantage de connaissances et disposent  
de capacités renforcées qui leur permettent de mieux  
cerner les déficits de travail décent, notamment  
en ce qui concerne le travail des enfants, d'y remédier  
efficacement et de promouvoir la diversification  
afin d'améliorer les moyens de subsistance,  
le revenu et la sécurité alimentaire***

Produits

- 1.1. Point sur les conditions de travail dans le secteur, dont les conclusions seront validées dans un cadre tripartite et serviront de base à l'élaboration des programmes nationaux.
- 1.2. Evaluation ou analyse technique du degré de conformité de la législation et des pratiques nationales telles qu'appliquées dans le secteur du tabac avec les normes internationales du travail, notamment les conventions fondamentales de l'OIT et d'autres normes ayant un lien direct avec le secteur, compte tenu, s'il y a lieu, des observations formulées par les organes de contrôle de l'OIT.
- 1.3. Travaux de recherche et d'analyse concernant les régimes de sécurité sociale, les salaires, la SST, le travail des enfants, la productivité et d'autres questions techniques, selon qu'il conviendra.
- 1.4. Travaux de recherche et d'analyse sur les causes de l'informalité, comprenant notamment un examen des cadres juridiques et des politiques en vigueur ainsi que de leur application, en vue de l'élaboration de mesures coordonnées visant à faciliter la formalisation de l'économie informelle et à promouvoir un environnement favorable aux entreprises.
- 1.5. Campagnes nationales d'information sur les droits au travail, le travail des enfants, les problématiques du secteur du tabac, etc.

Le coût du résultat 1 est estimé à 245 000 dollars des Etats-Unis (dollars E.-U.).

***Résultat 2. Grâce à un cadre d'action plus favorable,  
les mandants tripartites sont mieux à même  
de remédier aux déficits de travail décent  
dans le secteur du tabac et de promouvoir  
le travail décent dans l'économie rurale***

Produits

- 2.1. Réforme législative permettant de combler les lacunes recensées dans la législation.
- 2.2. Campagne en faveur de la ratification des conventions pertinentes de l'OIT.

- 2.3. Examen de la politique nationale de l'emploi ou de la politique sectorielle ou élaboration de telles politiques.
- 2.4. Approche stratégique concernant le suivi de la conformité des lieux de travail, prévoyant notamment l'élaboration et l'exécution de programmes de formation à l'intention des inspecteurs du travail.
- 2.5. Politiques en matière de SST et systèmes de gestion de la SST.
- 2.6. Liste, nouvellement établie ou révisée, des types d'emplois ou de travaux dangereux dans le domaine de l'agriculture, en conformité avec les normes du travail pertinentes.

Le coût du résultat 2 est estimé à 235 000 dollars E.-U.

**Modèle d'intervention chiffré et assorti de délais  
de mise en œuvre concernant le deuxième volet:  
renforcer le dialogue social**

***Résultat 3. Un dialogue social efficace sur les questions  
relatives au secteur du tabac est établi et les partenaires  
sociaux sont mieux à même d'améliorer leurs activités  
d'information et d'organisation et leur action collective***

Produits

- 3.1. Evaluations des besoins des mandants tripartites, y compris au regard de leur capacité à participer à un véritable dialogue social, à recenser les obstacles au travail décent et à élaborer des stratégies pour les éliminer.
- 3.2. Création ou renforcement d'un mécanisme/d'une plateforme de dialogue social pour le secteur; à défaut, intégration des questions intéressant le secteur dans les processus de dialogue social portant sur l'agriculture dans son ensemble, en vue de garantir la cohérence des politiques menées par les différents ministères ainsi que la participation des partenaires sociaux.
- 3.3. Renforcement de la capacité des organisations d'employeurs et de travailleurs à accroître le nombre de leurs affiliés, à dûment les représenter et à défendre efficacement leurs intérêts.
- 3.4. Renforcement des capacités des acteurs nationaux au moyen de programmes de formation axés sur leurs besoins dans certains domaines clés, tels que les normes internationales du travail, la SST, l'élimination du travail des enfants et d'autres principes et droits fondamentaux au travail, afin qu'ils participent de manière effective aux processus de dialogue social.

Le coût du résultat 3 est estimé à 170 000 dollars E.-U.

**Modèle d'intervention chiffré et assorti de délais  
de mise en œuvre concernant le troisième volet:  
promouvoir le travail décent dans le secteur du tabac**

***Résultat 4. La réduction des déficits de travail décent recensés dans le secteur du tabac permet une amélioration notable des conditions de travail***

Produits

- 4.1. Plateforme sectorielle locale permettant des échanges réguliers entre les agriculteurs et leurs organisations, les syndicats, les industriels, les autorités locales, la collectivité locale et ses représentants.
- 4.2. Meilleure connaissance, au sein de la population, du droit du travail, des droits de l'enfant, de l'importance de l'éducation et des effets nocifs du travail des enfants à cet égard, des dangers du travail des enfants, de la SST, de la diversification économique, etc., grâce au renforcement des activités de sensibilisation moyennant l'élaboration et la diffusion de matériels d'information, d'éducation et de communication.
- 4.3. Meilleure connaissance, parmi les employeurs et les travailleurs, des droits au travail et des responsabilités y relatives.
- 4.4. Renforcement de la capacité des organisations de travailleurs à mener des activités d'organisation et à participer à la négociation collective.
- 4.5. Renforcement de la capacité des organisations d'employeurs à répondre aux besoins de leurs membres et à promouvoir des politiques propres à instaurer un environnement favorable aux entreprises et à la création d'emplois.
- 4.6. Fonctionnement efficace des systèmes de surveillance du travail des enfants et des comités de lutte contre le travail des enfants.
- 4.7. Renforcement des capacités des coopératives dans des domaines importants tels que la gestion, la gouvernance et les normes en matière de qualité, au moyen de programmes de formation fondés sur les besoins.
- 4.8. Amélioration des capacités techniques des agriculteurs et de leur savoir-faire dans les domaines de la gestion d'entreprise et de la gestion financière.
- 4.9. Dialogue social au niveau de l'entreprise.

Le coût du résultat 4 est estimé à 520 000 dollars E.-U.

***Résultat 5. Les agriculteurs diversifient de plus en plus leurs activités dans le but d'améliorer leurs moyens de subsistance, leur revenu et leur sécurité alimentaire***

Produits

- 5.1. Evaluation des besoins en matière de compétences et des capacités des établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle.

- 5.2. Etudes de faisabilité, études de marché rapides et analyses de certains secteurs dans le but de recenser les cultures ou les secteurs au profit desquels les agriculteurs pourraient diversifier leurs activités.
- 5.3. Amélioration des compétences techniques dans les secteurs envisagés aux fins de diversification.
- 5.4. Amélioration de la capacité des fournisseurs de services financiers et de services d'aide aux entreprises à proposer aux agriculteurs et aux micro, petites et moyennes entreprises des services adaptés à leurs besoins.
- 5.5. Amélioration de l'accès à la formation (formation professionnelle, alphabétisation fonctionnelle et entrepreneuriat) et à un accompagnement postformation, en particulier pour les femmes.

Le coût du résultat 5 est estimé à 500 000 dollars E.-U.

### **Modèle d'intervention chiffré et assorti de délais de mise en œuvre, par pays**

12. Selon les estimations, un programme par pays d'une durée de trois ans conçu selon le modèle d'intervention ci-dessus coûterait 1 670 000 dollars E.-U. Etant donné que les programmes nationaux tiennent compte de la situation de chaque pays, ainsi que des travaux déjà réalisés ou en cours dans le secteur du tabac ou dans celui de l'agriculture, il se peut que certains éléments de la stratégie ne soient pas applicables dans un pays donné. Les projets par pays seront élaborés sur la base de consultations et de programmes nationaux, ce qui garantira leur adéquation aux besoins, à la situation et aux priorités propres à chaque pays. Outre l'appui apporté au niveau national, le Bureau concevra plusieurs produits et activités qui pourront bénéficier à plusieurs pays. Cette composante internationale du modèle d'intervention portera sur le suivi et l'évaluation, le partage des connaissances – y compris la collecte d'informations sur les bonnes pratiques et la réalisation de travaux de recherche – et la promotion de la cohérence des politiques et du dialogue social. Le Bureau est résolu à poursuivre sa collaboration avec les Etats Membres et les partenaires sociaux, notamment dans le cadre de la coopération pour le développement, au-delà de la période de mise en œuvre de trois ans, afin de les aider à remédier aux déficits de travail décent dans le secteur du tabac et dans l'ensemble du secteur agricole.

### **Elaboration et financement de programmes nationaux visant à remédier aux déficits de travail décent dans le secteur du tabac**

13. La stratégie intégrée exposée ci-dessus devrait être à la fois fondée et axée sur les priorités nationales concernant le travail décent dans le secteur du tabac et l'économie rurale en général.
14. Une étude réalisée dans les pays anciennement visés par les programmes de l'OIT sur l'élimination du travail des enfants dans le secteur du tabac <sup>10</sup> a montré qu'une plus grande cohérence entre les cadres d'action nationaux intéressant ce secteur (par exemple les cadres relatifs à l'agriculture, au commerce, à l'emploi et à la santé) pourra se révéler nécessaire

<sup>10</sup> L'étude portait sur le Malawi, la Zambie, la République-Unie de Tanzanie et l'Ouganda.

si l'on veut élaborer et mettre en œuvre des programmes nationaux efficaces. Le secteur du tabac est rarement mentionné dans les cadres d'action de ces pays; quant à leurs cadres de coopération avec les Nations Unies, qui sont centrés sur le développement d'une agriculture plus productive, durable et diversifiée au service de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ils ne font aucune référence à la culture du tabac.

15. Un état des lieux des activités réalisées dans les quatre pays susvisés par des partenaires de développement bilatéraux, des organismes des Nations Unies et des institutions financières internationales a mis en évidence les priorités géographiques et thématiques de ces acteurs; il en est notamment ressorti que, dans le contexte de l'économie rurale, ces efforts sont principalement axés sur l'amélioration de la productivité et de la rentabilité des chaînes d'approvisionnement agricoles ainsi que sur la diversification en vue de promouvoir une croissance durable et inclusive de l'agriculture. Si certains partenaires de développement encouragent l'abandon de la culture du tabac au profit de cultures diversifiées, aucun ne travaille directement dans ce secteur. En revanche, comme l'ont montré les discussions tenues lors de la réunion à Kampala, certains des plus grands acteurs de la filière s'emploient à aider les tabaculteurs à diversifier leurs cultures, en plus de soutenir l'action menée pour éliminer le travail des enfants dans le secteur <sup>11</sup>.
16. L'un des impératifs de l'élaboration de programmes nationaux visant à remédier aux déficits de travail décent dans l'industrie du tabac est de garantir l'adoption d'une approche associant l'ensemble des pouvoirs publics. Il faut pour cela renforcer le dialogue interministériel en vue d'aligner les priorités des politiques agricoles, qui recouvrent l'industrie du tabac, avec celles des politiques nationales en matière d'investissements, de commerce ou de santé. Comme indiqué plus haut, ce sont les priorités nationales qui détermineront l'envergure de ces programmes. Les ministères du travail et les partenaires sociaux seront appelés à jouer un rôle clé dans la définition des priorités et des programmes nationaux, y compris pour ce qui concerne le secteur du tabac. En se fondant sur les travaux déjà réalisés ou en cours dans ce domaine, les gouvernements des pays concernés par les anciens partenariats public-privé pourraient, en étroite consultation avec les partenaires sociaux, envisager d'élaborer d'urgence leurs programmes nationaux, lesquels devraient aussi s'accompagner d'une stratégie de financement.
17. Le financement des programmes nationaux devra peut-être provenir de plusieurs sources durables. Les ressources nationales investies dans le programme produiront un puissant effet de levier de nature à attirer des fonds émanant d'autres sources. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire peuvent offrir aux pays en développement d'importantes occasions de bénéficier de l'expérience acquise par d'autres pays dans le même secteur. En outre, des contributions pourraient être sollicitées auprès du système des Nations Unies, ou obtenues par son intermédiaire, et auprès des institutions de financement du développement compétentes ainsi que des partenaires de développement bilatéraux des pays concernés.
18. Le secteur privé a un rôle important à jouer dans l'élimination des déficits de travail décent au sein de l'industrie du tabac ainsi qu'à l'échelle de l'économie rurale tout entière. Tenues de se conformer à la législation nationale partout où elles déploient leurs activités, les entreprises veillent à adopter une conduite responsable et à faire preuve de diligence raisonnable dans leurs systèmes de gestion, conformément à la Déclaration sur les entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux

<sup>11</sup> BIT: *Note sur les travaux*: Réunion technique chargée de promouvoir un échange de vues sur la poursuite de l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie intégrée visant à remédier aux déficits de travail décent dans le secteur du tabac (Kampala, 2019), voir le point 2 proposé pour la discussion (prochainement disponible en français).

entreprises et aux droits de l'homme; l'action qu'elles mènent à cet égard devrait faire partie intégrante des efforts visant à créer et à maintenir des conditions de travail décentes dans le secteur. Dans cette optique, le secteur privé pourrait porter son attention sur des domaines spécifiques définis dans les programmes nationaux. Les activités bénéficiant du soutien du secteur privé pourraient être mises en œuvre par des partenaires présents dans l'industrie du tabac ou au moyen de plateformes conçues à cette fin.

19. La stratégie intégrée et assortie de délais de l'OIT met l'accent sur l'élimination des déficits de travail décent dans l'agriculture, et par conséquent dans le secteur du tabac, et prévoit aussi des stratégies de diversification économique. Les mesures prises dans le cadre de cette stratégie intégrée sont destinées à être financées par des contributions volontaires provenant de l'aide multilatérale et bilatérale à la coopération pour le développement, complétées au besoin par des ressources de l'OIT. Au stade de la concrétisation opérationnelle de cette stratégie, de portée mondiale et applicable à tous les pays producteurs de tabac, la priorité sera accordée aux quatre pays concernés par les anciens partenariats public-privé. L'exécution des programmes nationaux pourrait aider les pays à répondre efficacement à leurs priorités nationales, tout en permettant à l'OIT de s'acquitter de son mandat, à savoir promouvoir le travail décent pour tous, y compris pour les travailleurs de l'économie rurale en général et du secteur du tabac en particulier.
20. Le Bureau s'efforce de mobiliser des fonds pour assurer la continuité de ses activités d'assistance technique visant à remédier aux déficits de travail décent dans le secteur du tabac. En juin et juillet 2019, des consultations ont eu lieu en République-Unie de Tanzanie et en Zambie avec d'importants partenaires de développement multilatéraux et bilatéraux ainsi qu'avec des organisations apparentées des Nations Unies pour mettre en évidence des domaines de collaboration et les voies à explorer en vue d'une mobilisation commune des ressources. Ces consultations ont fait apparaître que, sans être directement présents dans le secteur du tabac, de nombreux programmes consacrés à l'économie rurale par ces partenaires de développement permettaient de s'attaquer à divers problèmes en matière de travail décent, comme les conditions de travail, la gouvernance du marché de l'emploi, l'acquisition de compétences ou la SST, et pouvaient par là même bénéficier aussi aux cultivateurs de tabac et aux communautés vivant de cette culture. Il est impératif d'établir la stratégie intégrée sous sa forme définitive et de la rendre opérationnelle afin que les partenaires multilatéraux et bilatéraux soient en mesure d'y souscrire pleinement et de soutenir financièrement sa mise en œuvre. Des perspectives de financement existent sous la forme de contributions volontaires provenant de l'aide multilatérale et bilatérale à la coopération pour le développement, mais à ce jour aucun de ces bailleurs de fonds n'a fait d'annonces de contributions formelles. Le Bureau continue de travailler étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies, en particulier l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et le Fonds international de développement agricole, à la promotion de moyens de subsistance durables et à l'élimination de la pauvreté en milieu rural dans le cadre de ses travaux relatifs à l'économie rurale. En outre, il entend renforcer sa collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance en vue d'améliorer l'accès à une éducation de qualité au niveau local.
21. Les consultations mentionnées au paragraphe 19 se sont déroulées dans le cadre du programme financé par le Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) et destiné à remédier aux déficits de travail décent au sein des communautés vivant de la culture du tabac en République-Unie de Tanzanie et en Zambie. Mis en œuvre depuis avril 2019 avec un budget de 1,8 million de dollars E.-U.<sup>12</sup>, ce programme poursuit les objectifs suivants:

<sup>12</sup> La répartition par pays du budget du programme financé par le CSBO est la suivante: République-Unie de Tanzanie (892 696 dollars E.-U.) et Zambie (920 448 dollars E.-U.).

accroître la cohérence des politiques et favoriser le travail décent dans l'agriculture au moyen de mécanismes de réglementation et de suivi adéquats; renforcer la capacité des partenaires sociaux à promouvoir le dialogue social; aider les communautés vivant de la culture du tabac à remédier aux déficits de travail décent, et encourager la diversification. Plusieurs activités de planification et de coordination ont été réalisées dans ces deux pays, y compris des missions techniques et des ateliers de planification, et ont facilité les consultations avec et entre les mandants tripartites sur les domaines d'action prioritaires et sur l'exécution des programmes.

22. Le programme financé par le CSBO en République-Unie de Tanzanie et en Zambie tient compte des enseignements tirés des travaux menés par l'OIT en collaboration avec le secteur privé sur l'élimination du travail des enfants au sein des communautés vivant de la culture du tabac dans une sélection de pays. Le programme ARISE (Parvenir à la réduction du travail des enfants pour soutenir l'éducation) a été mené à bien entre 2011 et 2018, dans le cadre d'un partenariat public-privé avec la société Japan Tobacco International (JTI). Doté d'un budget d'environ 10 millions de dollars E.-U.<sup>13</sup>, ce programme d'une durée de huit ans comprenait des composantes mondiales et nationales mises en œuvre dans quatre pays. Il a contribué à consolider la base de connaissances sur la SST dans la culture du tabac; à renforcer la capacité des fonctionnaires gouvernementaux et du personnel de JTI à aborder la problématique du travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement du tabac; et à améliorer le programme de JTI relatif aux pratiques de travail dans l'agriculture. Ce projet a également facilité la participation directe du secteur privé à l'action menée, qu'il s'agisse de la prévention et des mesures visant à soustraire les enfants au travail et à assurer leur réadaptation ou des activités de groupes d'entraide et de comités locaux de surveillance du travail des enfants.
23. Entre 2002 et 2018, le Bureau a également travaillé en partenariat avec la Fondation pour l'élimination du travail des enfants dans la culture du tabac (ECLT). Le montant des fonds reçus de la fondation dans le cadre de ce partenariat s'est élevé à environ 5,3 millions de dollars E.-U. Les activités mises en œuvre comprenaient notamment un programme consacré aux enfants astreints à des travaux dangereux, qui a été mené à bien entre 2015 et 2018 en République-Unie de Tanzanie, au Malawi, en Ouganda et en Zambie avec un budget cumulé de 2,7 millions de dollars E.-U.<sup>14</sup>. Le programme visait à élaborer des lignes directrices mondiales sur les dangers du travail des enfants et la SST dans la culture du tabac et à renforcer le dialogue social et les capacités des mandants tripartites et d'autres parties prenantes concernées en vue d'intensifier l'action contre le travail des enfants. Il a encouragé la création ou le renforcement de systèmes locaux de surveillance, de détection et d'élimination du travail des enfants dans les zones de culture du tabac, en établissant

<sup>13</sup> La répartition par pays du budget du programme ARISE I (2011-2015) était la suivante: [Malawi](#) (1 313 861 dollars E.-U.), [Zambie](#) (1 562 534 dollars E.-U.), [Brésil](#) (1 175 626 dollars E.-U.); le budget de la [composante mondiale relative à la formation](#) s'élevait à 621 449 dollars E.-U. La répartition par pays du budget du programme ARISE II (2015-2018) était la suivante: [Malawi](#) (2 027 895 dollars E.-U.), [République-Unie de Tanzanie](#) (530 181 dollars E.-U.), [Zambie](#) (1 255 363 dollars E.-U.) et [Brésil](#) (685 779 dollars E.-U.); le budget de la composante mondiale, à savoir le [Programme mondial de formation](#), s'élevait à 297 684 dollars E.-U. Le budget de la composante mondiale, à savoir le [Programme d'appui élargi aux pratiques de travail dans l'agriculture](#), s'élevait à 251 862 dollars E.-U., contre 184 925 dollars E.-U. pour le budget de la composante mondiale [Cadre d'évaluation d'impact](#).

<sup>14</sup> La répartition par pays du budget du partenariat ECLT-OIT mis en œuvre entre 2015 et 2018 était la suivante: [Malawi](#) (659 273 dollars E.-U.), [Ouganda](#) (439 351 dollars E.-U.), avec une [composante mondiale](#) dotée d'un budget de 1 616 595 dollars E.-U.

des liens avec le système éducatif et le système de protection sociale ainsi qu'avec les services d'inspection du travail.

24. Si le programme financé par le CSBO en République-Unie de Tanzanie et en Zambie porte spécialement sur le secteur du tabac, au Malawi et en Ouganda en revanche l'OIT a déployé d'autres activités visant à éliminer le travail des enfants dans l'agriculture, en mettant l'accent sur certaines chaînes d'approvisionnement autres que celle du tabac. Ces activités ont pour objet de soutenir les mandants dans les efforts qu'ils déploient pour améliorer la législation nationale, les cadres institutionnels et les cadres d'action afin de répondre aux besoins et aux droits fondamentaux des enfants astreints au travail ou risquant de l'être. Elles visent aussi à institutionnaliser des solutions novatrices et éprouvées qui permettent de s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants et d'améliorer la mise en commun de connaissances et le travail en partenariat. L'OIT a également mis en place des programmes de développement des compétences dans les chaînes d'approvisionnement qui portent essentiellement sur le secteur agricole<sup>15</sup>. A cet égard, les résultats qui auront été obtenus dans le cadre de ces initiatives auront une incidence positive sur l'ensemble du secteur agricole, y compris le secteur du tabac.

## Projet de décision

### 25. *Le Conseil d'administration:*

- a) *autorise le Directeur général à publier le projet de Note sur les travaux de la Réunion technique chargée de promouvoir un échange de vues sur la poursuite de l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie intégrée visant à remédier aux déficits de travail décent dans le secteur du tabac (Kampala, 3-5 juillet 2019);*
- b) *approuve la stratégie intégrée, chiffrée et assortie de délais de mise en œuvre, visant à remédier aux déficits de travail décent dans le secteur du tabac, qui sera financée par des contributions volontaires provenant de l'aide multilatérale et bilatérale à la coopération pour le développement, complétées au besoin par des ressources de l'OIT afin de la rendre opérationnelle dans les quatre pays concernés par les anciens partenariats public-privé.*

<sup>15</sup> Par exemple, au Malawi, l'OIT a mis en œuvre le Programme de compétences pour le commerce et la diversification économique, qui est axé sur le secteur agricole et qui aide les partenaires nationaux à développer les compétences dont ont, ou auront, besoin les secteurs d'exportation pour intensifier leurs activités, faire face à la concurrence des importations et accroître leur diversification.